



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour l'élaboration du nouveau plan d'équipement de la zone des Devins

Conseil général du 5 septembre 2024 - point 5 de l'ordre du jour

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction :

Afin de permettre le développement du pôle économique des Devins, il est indispensable de procéder à l'équipement de ce secteur.

La zone des Devins est une zone très importante pour le développement industriel du tissu économique cressiacois, d'autant que ce secteur est considéré comme un pôle économique régional selon le plan directeur cantonal. Dans ce contexte, le Conseil communal vise un développement harmonieux et qualitatif de cette zone, avec un ratio de 80 emplois/hectare.

En effet, nous souhaitons que des industries générant de l'emploi puissent s'établir sur notre territoire communal. Il n'est nullement question de créer des zones de stockage ou d'entreposage. Nous voulons que ce secteur idéalement situé aux abords de l'autoroute permette à de nouvelles entreprises de s'implanter, tout en veillant à une utilisation rationnelle du sol.

Le but d'un plan d'équipement consiste à planifier la viabilisation d'une zone avec les différents services nécessaires à l'aménagement des voiries et au raccordement des futures constructions (accès, adduction d'eau, évacuation des eaux usées, gestion des eaux claires, électricité, énergie,...). Ainsi, le plan d'équipement a pour objectif de garantir l'accès et l'équipement à chaque parcelle du secteur, dans le respect des normes en vigueur.

Le plan d'équipement est un instrument de planification de la compétence du Conseil général. Elaboré de concert avec les propriétaires fonciers, il permettra également de définir les coûts d'équipement ainsi que la clé de répartition des coûts entre les propriétaires fonciers et la commune. La procédure de plan d'équipement est donc une étape indispensable avant la réalisation des travaux de viabilisation qui fera l'objet d'un crédit en temps opportun.

Ci-après, vous trouverez le détail technique des études nécessaires à l'élaboration et à la procédure d'adoption/approbation du plan d'équipement.

Descriptif étape 1	Montant en CHF
Avant-projet	25'192.00
Projet de l'ouvrage	14'108.00
Séances avec COTEC (comité technique)	3'920.00
Séances avec les propriétaires fonciers	480.00
TVA 8.1% (montant arrondi)	3'540.00
Total étape 1	47'240.00

Descriptif étape 2	Montant en CHF
Procédure de demande d'autorisation/ dossier de mise à l'enquête	2'000.00
Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication	19'540.00
Séances avec COTEC (comité technique)	2'200.00
Séances avec propriétaires fonciers	520.00
Participation à la séance publique du PAL/PE	640.00
Participation à la séance d'information du Conseil général	640.00
TVA 8.1%	2'069.00
Total étape 2	27'609.00

Prestations à options proposées par le soumissionnaire	Montant en CHF
Séances supplémentaires avec les propriétaires fonciers	2'400.00
Etude géotechnique : suivi des sondages et coordination	980.00
Relevé de terrain : coordination avec géomètre	504.00
Etablissement des échéances d'investissement	960.00
Séance avec SPCH pour raccord sur RC5	240.00
SAT	520.00
TVA 8.1%	454.00
Total des options supplémentaires	6'058.00

Prestations de tiers	Montant en CHF
Géomètre et Géotechnicien	25'000.00
Approfondissement des aménagements de surfaces, adaptation de la fiche de mesure et coordination avec le bureau d'ingénieur (mandataire)	5'500.00
Gestion complète du projet par BAMO	15'500.00
TVA 8,1%	3'726.00
Total des prestations de tiers (arrondi à)	50'000.00

Récapitulatif	Montant en CHF
Etape 1	47'240.00
Etape 2	27'609.00
Options supplémentaires	6'058.00
Prestations de tiers	50'000.00
Divers et imprévus 15%	19'000.00
Total TTC (arrondi à)	150'000.00

Conclusion :

Dès lors, et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif

Cressier, le 19 août 2024

Conseil communal

Annexe : Arrêté



ARRÊTÉ
relatif à une demande de crédit d'engagement de
CHF 150'000.00 pour l'élaboration du nouveau plan
d'équipement de la zone des Devins

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 19 août 2024;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Entendu le préavis de la Commission financière;

Entendu le préavis de la Commission PAL;

Sur proposition du Conseil communal;

arrête :

- Art. premier Un crédit d'engagement de CHF 150'000.00 est accordé au Conseil communal pour l'élaboration du nouveau plan d'équipement de la zone des Devins.
- Art. 2 Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements I20240901 et amorti au taux de 10%.
- Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Cressier, le 5 septembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
le président, la secrétaire,

A. Chittani

G. Pollicino

